

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

Avis aux Porteurs de parts de **CS Investment Funds 13**

1. Les Porteurs de parts de CS Investment Funds 13 – **Credit Suisse (Lux) Broad Short Term EUR Bond Fund** (désigné par le «Compartiment» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés que le Conseil d'administration de la Société de gestion a décidé d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du Compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le Compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans Credit Suisse (Lux) Corporate Short Duration EUR Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 14 (le «Fonds cible»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le Compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les Porteurs de parts du Compartiment recevront des Parts du Fonds cible et deviendront ainsi des Porteurs de parts du Fonds cible.

Tous les détails relatifs à ces changements sont exposés ci-dessous:

1. Modification de l'Objectif et de la Politique de placement du Compartiment

Le Conseil d'administration du Fonds a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Conformément à ces changements, le Compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le Fonds cible.

Le Fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 14, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme d'un fonds commun de placement soumis aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Le Fonds et CS Investment Funds 14 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'Objectif et les Principes de placement du Compartiment et l'Objectif et les Principes de placement du Fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif et Politique de placement du Compartiment

Le Compartiment vise à dégager un revenu régulier dans sa Monnaie de référence.

Pour atteindre son objectif de placement, le Compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du Compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Corporate Short Duration EUR Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 14 (le «Fonds cible»).

CS Investment Funds 14 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme d'un fonds commun de placement soumis aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. société de gestion.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 15% de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, assortis d'une durée de douze mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

L'objectif de placement du Compartiment est identique à celui du Fonds cible.

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

Principes de placement du Fonds cible

Le Fonds cible est doté du même objectif de placement que le Compartiment. Pour atteindre cet objectif, le Fonds cible investira principalement dans des titres de créances, obligations, billets à ordre et valeurs mobilières similaires à taux fixe ou variable (y compris des valeurs mobilières à escompte) du monde entier, ayant des échéances à court et moyen terme.

Les deux tiers au moins du total des actifs du Fonds cible seront investis dans les titres à revenu fixe mentionnés ci-dessus, depuis des titres classés Lower Investment Grade (notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's, ou des titres de créance considérés par la Société de gestion comme offrant une qualité de crédit similaire), jusqu'à des titres de créance d'entreprises de haute qualité.

Le Fonds cible peut faire appel à des techniques et instruments destinés à réduire les risques de taux d'intérêt des titres de créance ayant une échéance plus lointaine, sous réserve des restrictions d'investissement énoncées dans le prospectus de CS Investment Funds 14.

Les parts du Compartiment seront investies dans les catégories de Parts du Fonds cible suivantes:

COMPARTIMENT					FONDS CIBLE				
CS Investment Funds 13 Credit Suisse (Lux) Broad Short Term EUR Bond Fund					CS Investment Funds 14 Credit Suisse (Lux) Corporate Short Duration EUR Bond Fund				
Catégorie (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DICJ)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance	Catégorie de Parts (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DICJ)*	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
A EUR	0,90%	0,58%	2	n/a	A EUR	1,00%	0,85%	2	n/a
B EUR	0,90%	0,58%	2	n/a	B EUR	1,00%	0,85%	2	n/a
EB EUR	0,45%	0,39%	2	n/a	EB EUR	0,50%	0,41%	2	n/a
IB EUR	0,45%	0,42%	2	n/a	IB EUR	0,50%	0,41%	2	n/a
UB EUR	0,70%	0,42%	2	n/a	UB EUR	0,75%	0,60%	2	n/a

*Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Le Fonds cible s'adresse à des investisseurs à la recherche d'un placement offrant le même revenu que les placements obligataires à échéance courte, mais sans l'exposition aux risques de variation des taux d'intérêt normalement associés à ce type de revenu.

Les Porteurs de parts doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le Compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du Compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du Fonds cible. En outre, ni le Compartiment, ni le Fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par CS Investment Funds 13 comme réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre de Parts émises en contrepartie de cette souscription.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du Compartiment dans le Fonds cible.

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

Les modifications apportées au Prospectus entreront en vigueur au 8 août 2016. A partir de cette date, le Compartiment investira presque exclusivement dans des parts du Fonds cible.

Les Porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs Parts dans le Compartiment jusqu'au 3 août 2016.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 13 – Credit Suisse (Lux) Broad Short Term EUR Bond Fund

La procédure de liquidation du Compartiment débutera le 8 août 2016.

Aucune autre souscription de Parts du Compartiment ne sera acceptée après 15h00 (heure d'Europe centrale) à compter de la date du présent avis, c'est à dire le 4 juillet 2016. Toutefois, les Parts pourront être rachetées sans frais jusqu'au 3 août 2016. Des provisions seront constituées dans le Compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le Fonds réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les parts du Compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du Compartiment sera distribué en nature aux Porteurs de parts le 8 août 2016 2016.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au Compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les Porteurs de parts du Compartiment se verront attribuer des Parts du Fonds cible et deviendront Porteurs de parts du Fonds cible. Les Porteurs de parts doivent prendre note des différences qui découlent desdits changements en termes de frais courants, ainsi que d'une augmentation des commissions de gestion maximales, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Il est conseillé aux Porteurs de parts de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les Porteurs de parts doivent noter que le nombre de Parts du Fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre de Parts qu'ils détiennent dans le Compartiment, mais dépendra du nombre de Parts détenues par le Compartiment dans le Fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les Parts du Compartiment ne conféreront plus aux Porteurs de parts aucun droit vis-à-vis du Compartiment ou du Fonds.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le Compartiment «CS Investment Funds 13 – Credit Suisse (Lux) Broad Short Term EUR Bond Fund» cessera d'exister.

2. Les Porteurs de parts de CS Investment Funds 13 – **Credit Suisse (Lux) Broad Short Term USD Bond Fund** (désigné par le «Compartiment» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés que le Conseil d'administration

de la Société de gestion a décidé d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du Compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le Compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans Credit Suisse (Lux) Corporate Short Duration USD Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 14 (le «Fonds cible»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le Compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les Porteurs de parts du Compartiment recevront des Parts du Fonds cible et deviendront ainsi des Porteurs de parts du Fonds cible.

Tous les détails relatifs à ces changements sont exposés ci-dessous:

1. **Modification de l'objectif et de la politique de placement du Compartiment**

Le Conseil d'administration du Fonds a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du Compartiment. Conformément à ces changements, le Compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le Fonds cible.

Le Fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 14, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme d'un fonds commun de placement soumis aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Le Fonds et CS Investment Funds 14 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'Objectif et les Principes de placement du Compartiment et l'Objectif et les Principes de placement du Fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif et Politique de placement du Compartiment

Le Compartiment vise à dégager un revenu régulier dans sa Monnaie de référence.

Pour atteindre son objectif de placement, le Compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Corporate Short Duration USD Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 14 (le «Fonds cible»).

CS Investment Funds 14 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme d'un fonds commun de placement soumis aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. société de gestion.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 15% de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, assortis d'une durée de douze mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

L'Objectif de placement du Compartiment est identique à celui du Fonds cible.

Principes de placement du Fonds cible

Le Fonds cible est doté du même objectif de placement que le Compartiment. Pour atteindre cet objectif, le Fonds cible investira principalement dans des titres de créances, obligations, billets à ordre et valeurs mobilières similaires à taux fixe ou variable (y compris des valeurs mobilières à escompte) du monde entier, ayant des échéances à court et moyen terme.

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

Les deux tiers au moins du total des actifs du Fonds cible seront investis dans les titres à revenu fixe mentionnés ci-dessus, depuis des titres classés Lower Investment Grade (notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's, ou des titres de créance considérés par la Société de gestion comme offrant une qualité de crédit similaire), jusqu'à des titres de créance d'entreprises de haute qualité.

Le Fonds cible peut faire appel à des techniques et instruments destinés à réduire les risques de taux d'intérêt des titres de créance ayant une échéance plus lointaine, sous réserve des restrictions d'investissement énoncées dans le prospectus de CS Investment Funds 14.

Les parts du Compartiment seront investies dans les catégories de Parts du Fonds cible suivantes:

COMPARTIMENT					FONDS CIBLE				
CS Investment Funds 13 Credit Suisse (Lux) Broad Short Term USD Bond Fund					CS Investment Funds 14 Credit Suisse (Lux) Corporate Short Duration USD Bond Fund				
Catégorie (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance	Catégorie de Parts (monnaie)	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants (selon le DICI)*	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
A USD	0,90%	0,58%	2	n/a	A USD	1,00%	0,86%	2	n/a
B USD	0,90%	0,58%	2	n/a	B USD	1,00%	0,87%	2	n/a
EA USD	0,45%	0,39%	2	n/a	EA USD	0,50%	0,41%	2	n/a
EB USD	0,45%	0,39%	2	n/a	EB USD	0,50%	0,46%	2	n/a
IB USD	0,45%	0,42%	2	n/a	IB USD	0,50%	0,50%	2	n/a

*Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Le Fonds cible s'adresse à des investisseurs à la recherche d'un placement offrant le même revenu que les placements obligataires à échéance courte, mais sans l'exposition aux risques de variation des taux d'intérêt normalement associés à ce type de revenu.

Les Porteurs de parts doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le Compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du fonds cible. En outre, ni le Compartiment, ni le Fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par CS Investment Funds 13 comme réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre de Parts émises en contrepartie de cette souscription.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du Compartiment dans le Fonds cible.

Les modifications apportées au Prospectus entreront en vigueur au 8 août 2016. A partir de cette date, le Compartiment investira presque exclusivement dans des parts du Fonds cible.

Les Porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs Parts dans le Compartiment jusqu'au 3 août 2016.

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13
Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 13 – Credit Suisse (Lux) Broad Short Term USD Bond Fund

La procédure de liquidation du Compartiment débutera le 8 août 2016.

Aucune autre souscription de Parts du Compartiment ne sera acceptée après 15h00 (heure d'Europe centrale) à compter de la date du présent avis, c'est à dire le 4 juillet 2016. Toutefois, les Parts pourront être rachetées sans frais jusqu'au 3 août 2016. Des provisions seront constituées dans le Compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le Fonds réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les parts du Compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du Compartiment sera distribué en nature aux Porteurs de parts le 8 août 2016.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du Compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au Compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les Porteurs de parts du Compartiment se verront attribuer des Parts du Fonds cible et deviendront Porteurs de parts du Fonds cible. Les Porteurs de parts doivent prendre note des différences qui découlent desdits changements en termes de frais courants (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus). Il est conseillé aux Porteurs de parts de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les Porteurs de parts doivent noter que le nombre de Parts du Fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre de Parts qu'ils détiennent dans le Compartiment, mais dépendra du nombre de Parts détenues par le Compartiment dans le Fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les Parts du Compartiment ne conféreront plus aux Porteurs de parts aucun droit vis-à-vis du Compartiment ou du Fonds.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le Compartiment «CS Investment Funds 13 – Credit Suisse (Lux) Broad Short Term USD Bond Fund» cessera d'exister.

Les Porteurs de parts doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus du Fonds, ses derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que ses statuts, au siège social de la Société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

De plus, le prospectus des Fonds cibles, les Documents d'information clés pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que les statuts pourront également être obtenus auprès de la Société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 4 juillet 2016

Le Conseil d'administration